



GEMENG
PARC HOUSEN

AVIS Projet d'aménagement particulier

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus », un projet d'aménagement particulier (PAP) modifié, dénommé « Lehmkaul », prévu à Dorscheid, a été analysé par le collège échevinal en sa séance du 02 août 2022.

Le projet, présenté par le bureau BEST de Senningerberg pour le compte du Fonds du Logement, a pour objectif la construction de seize unités d'habitation et une structure d'hébergement.

Le public pourra prendre connaissance des plans et documents au secrétariat communal à Hosingen pendant une période de 30 jours, soit du **08 août 2022 au 06 septembre 2022 inclus**.

Le projet et les plans y relatifs peuvent être consultés sur le site internet www.hosingen.lu.

Les observations et objections éventuelles contre le projet d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège échevinal de la Commune Parc Hosingen endéans le prédit délai de 30 jours sous peine de forclusion.

Hosingen, le 06 août 2022
Le collège des bourgmestre et échevins,

